

## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal Du 24 novembre 2020 à 19 heures 00

Date de la convocation : 18 novembre 2020

Présents : Isabelle PILLON, Maire, Philippe BRAGEOT, Alain ALBUCHER, adjoints, Daisie BOUYER, Stéphane CHARRIERE, Aurélia FILET, Jean-Jacques REBEYROLLE, Patrick REBEYROLLE, Nolwenn ROUSSEAU.

Présente par visioconférence : Adeline LACHAPELLE.

Absent excusé : Pierre-Valéric KLEIN-PAUVERT.

Secrétaire de séance : Monsieur ALBUCHER Alain

Monsieur ALBUCHER Alain est élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Le secrétaire de séance procède à l'appel nominatif des élus.

Il constate la présence de Madame Adeline LACHAPELLE en visioconférence.

Il précise que le quorum est atteint.

Madame le Maire précise que les votes des délibérations se feront au scrutin libre, permettant la prise en compte des votes de Madame Adeline LACHAPELLE en visioconférence.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le précédent compte-rendu de la réunion du 8 Octobre 2020. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

### 2020-45 Décision Modificative n°1 - Vote de réajustement des comptes sur crédits ouverts

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, sont insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6558	Autres contributions obligatoires	-622.64	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	-400.00	
6413	Personnel non titulaire	400.00	
739211	Attributions de compensation	622.64	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter sur ces réajustements.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité le réajustement des comptes ci-dessus détaillés.

#### **2020-46 Retrait Délibération avenant de suppression de la Régie**

Madame le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de procéder au retrait de la délibération 2020-39 du 8 octobre 2020 se prononçant sur la suppression de la Régie.

Après renseignements pris auprès de la Trésorerie de Ste Foy La Grande, il s'avère qu'il ne s'agissait pas de voter une suppression de Régie mais de se prononcer sur la création d'un compte bancaire DFT par un avenant à la délibération de création de Régies en date du 20 janvier 2010.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide du retrait de la délibération 2020-39.

#### **2020-47 Délibération avenant de l'arrêté de création de Régie pour ouverture de compte bancaire DFT (Dépôt Fonds au Trésor)**

Madame le Maire informe le conseil qu'en raison de la fermeture de la Perception de Sainte Foy la Grande à la fin de l'année 2020, il est nécessaire de prendre une délibération avenant à la délibération de création d'une Régie en date du 20 janvier 2010, pour l'ouverture d'un compte bancaire DFT (Dépôt de Fonds au Trésor) afin que le régisseur puisse procéder au dépôt des chèques encaissés pour les locations du foyer polyvalent et du fermage des terrains communaux.

Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles R 1617-1 à 18 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu la délibération du 20 janvier 2010 autorisant la création de la régie de recettes pour la commune de Ligueux ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide qu'un compte bancaire DFT sera ouvert dès que possible auprès de la DRFIP de Bordeaux à l'ordre de la régie.

#### **2020-48 Délibération Renouvellement du contrat de mise à disposition des terrains communaux**

Le Maire informe le conseil que le contrat de mise à disposition des terrains communaux liant la Commune de Ligueux et la EARL Les Feneteaux, représentée par M. et Mme FESTAL Patrick, cogérants, est arrivé à son terme le 30 septembre 2020 et qu'il convient d'en établir le renouvellement.

La location porte sur les terrains suivants cadastrés Section A :

- 706 2 ha 08 a 65 ca
- 711 2 ha 28 a 70 ca
- 687 0 ha 77 a 95 ca
- Total 05 ha 15 a 30 ca

Le débat s'engage sur les modalités de cette location.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres votants, décide :

- de reconduire le contrat de location moyennant la somme de 446,27 € pour la période du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021,

- et mandate le Maire pour établir le nouveau contrat.

#### **2020-49 Délibération vote devis complémentaire travaux parking Mairie**

Le Maire présente au Conseil, dans le cadre du Marché Public, un devis complémentaire de l'entreprise COLAS d'un montant de 6 598,24 € TTC pour la réalisation d'un drain, dépose de bordures et potelet bois sur le parking de la Mairie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le devis de l'entreprise COLAS est accepté, pour la somme de 6 598,24 € TTC

#### **2020-50 Délibération vote devis achat coffret extérieur pour défibrillateur**

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal un devis complémentaire de la Société Défibril pour l'achat d'un coffret de protection extérieur pour le défibrillateur automatisé externe, pour un montant de 535,80 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le devis de la Sté Défibril est accepté, pour un montant de 535,80 € TTC.

#### **2020-51 Délibération renouvellement contrat de l'adjoint administratif territorial**

Madame Le Maire demande à la secrétaire présente de quitter la salle pour évoquer, avec le Conseil Municipal, son contrat d'adjoint administratif arrivant à son terme au 30 novembre 2020.

Madame Le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal le renouvellement de ce contrat pour une durée d'un an, soit jusqu'au 30 novembre 2021.

Après en avoir délibéré, cette proposition est approuvée à l'unanimité.

La secrétaire reprend place autour de la table.

#### **2020-52 Délibération pour dépôt de dossiers de subventions pour la création de l'aire de jeu**

Madame Le Maire informe le conseil sur la possibilité de déposer plusieurs dossiers de demande de subventions pour le projet de création d'une aire de jeu dans le cadre du budget participatif organisé par le Conseil Général de la Gironde.

Une délibération doit être prise pour le dépôt des dossiers.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal mandate Madame le Maire afin de procéder au dépôts des dossiers de demande de subventions pour la création de l'aire de jeu.

### Questions diverses

Alain ALBUCHER évoque l'installation des illuminations pour les fêtes de Noël.  
La date du 4 décembre 2020 est arrêtée pour cette installation.

Il est fait un point sur l'état des lampadaires.

Tous les comptes-rendus des réunions extérieures sont consultables en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 08.